

Membres en exercice : 15

Présents : 13

Nombre de suffrages exprimés: 15

Séance du 17 septembre 2020

L'an deux mille vingt  
et le dix-sept septembre  
à dix-huit heures trente

le Conseil Municipal de la **Commune de MONTAUT**,  
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par  
la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de  
M. Alain CAPERET, Maire.

**Présents** : CAPERET Alain, PRAT Séverine, LAGUERRE-BASSE Philippe, MAINE-DUBOURG Sylvie, GUILHOT Joël, LHOSPICE Cathy, POUCHAN Madeleine, HUY Patrice, LABESSOUILLE Julie, MARQUINE Gaëtan, BELARDY-ESCURES Didier, JOUANDOU-LEDIN Claudie, BONNASSE-GAHOT Nadine

**Absents excusés** : VINAS André ayant donné procuration à CAPERET Alain, GOMES Annabelle ayant donné procuration à PRAT Séverine

**Absent** : néant

**Date de la convocation et d'affichage** : 10 septembre 2020

**Secrétaire de Séance** : PRAT Séverine

**OBJET : Élection des membres de la commission d'appel d'offre**

Le conseil municipal,

Vu les articles L 1414-2 et L 1411-5 du code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient de désigner les membres titulaires de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

Cette désignation doit avoir lieu à bulletin secret.

Cependant conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L 2121-21) : le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations.

Il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires;

Considérant qu'outre le maire, son président, cette commission est composée de 3 membres du conseil municipal élus par le conseil à la représentation au plus fort reste.

Toutefois, en application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire.

Sont donc désignés, à l'unanimité en tant que:

**- Déléguées titulaires :**

Mme GOMES Annabelle

Mme LHOSPICE Cathy

Mme BONASSE-GAHOT Nadine

**- Délégués suppléants :**

M HUY Patrice

Mme JOUANDOU-LEDIN Claudie

M LAGUERRE-BASSE Philippe

**OBJET : Délégation de la maîtrise d'œuvre à l'APGL pour l'aménagement du centre bourg phase 2**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il y a lieu de finaliser l'aménagement du centre bourg. Il s'agit de la phase 2 comprenant notamment la finalisation de l'aménagement du parvis de l'église ainsi que la réfection d'une partie de la rue Torte.

A cette fin, il propose de confier au Service Voirie et Réseaux Intercommunal de l'Agence Publique de Gestion Locale la réalisation d'une mission d'assistance technique et administrative.

Monsieur le Maire précise que ceci suppose la conclusion d'une convention avec l'Agence Publique de Gestion Locale.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et en avoir largement délibéré,

Considérant que la commune n'est pas en mesure de prendre en charge totalement ce dossier, mais peut disposer du Service Voirie et Réseaux Intercommunal en temps partagé avec les autres collectivités adhérentes à ce service.

**DECIDE** à l'unanimité de faire appel au Service Voirie et Réseaux Intercommunal de l'Agence Publique de Gestion Locale pour qu'il apporte une assistance technique et administrative à la Commune pour les travaux de la phase 2 de l'aménagement du centre bourg.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention qui découlera de ce partenariat.

**OBJET : Demande de subvention pour l'aménagement du centre bourg, phase 2**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal sa volonté de réaliser des travaux d'aménagement du centre bourg (phase 2).

Monsieur le Maire expose l'estimation financière de ce programme d'investissement :

	COUT GLOBAL	Répartition financement		DETR 40%	DEPT 25%
		COMMUNE	DEPT (RD)		
<b>TRAVAUX (€ HT)</b>					
TRAVAUX PREPARATOIRES	6 472 €	6 472 €			
TERRASSEMENTS	10 414 €	9 524 €	890 €		
CANIVEAU BETON	6 240 €	2 640 €	3 600 €		
BETON DESACTIVE	15 552 €	15 552 €		6 221 €	3 888 €
MATERIAUX DE CARRIERE	14 287 €	12 236 €	2 051 €		
ENROBES	8 408 €	5 827 €	2 581 €		
ASSAINISSEMENT	6 096 €	6 096 €			
TRAVAUX DIVERS	2 940 €	2 940 €			
MACONNERIES	7 680 €	7 680 €		3 072 €	1 920 €
MOBILIER	4 764 €	4 764 €			
SIGNALISATION	3 465 €	3 465 €			
FOURNITURE DE PIERRE NATURELLE	167 825 €	167 825 €		67 130 €	41 956 €
POSE DE PIERRE NATURELLE SUR DALLE BETON	47 900 €	47 900 €		19 160 €	11 975 €
PLANTATIONS	14 140 €	14 140 €		5 656 €	3 535 €
<b>TOTAL (€ HT)</b>	<b>316 182 €</b>	<b>307 060 €</b>	<b>9 122 €</b>	101 239 €	63 274 €
<b>TVA (€)</b>	<b>63 236 €</b>	<b>61 412 €</b>	<b>1 824 €</b>	20 248 €	12 655 €
<b>TOTAL (€ TTC)</b>	<b>379 419 €</b>	<b>368 472 €</b>	<b>10 947 €</b>	121 486 €	75 929 €
<b>HONORAIRES DE MAITRISE D'ŒUVRE ET ETUDES PRE-OPERATIONNELLES (pas de TVA)</b>	<b>24 000 €</b>	<b>24 000 €</b>		9 600 €	6 000 €
<b>TOTAL OPERATION (€ HT)</b>	<b>340 182 €</b>	<b>331 060 €</b>	<b>9 122 €</b>	110 839 €	69 274 €

Il convient maintenant de solliciter de l'Etat, du Département et de tout autre partenaire institutionnel le maximum de subventions possibles pour ce type d'opération.

Le Conseil,

Après avoir consulté le dossier, entendu le Maire dans ses explications complémentaires et en avoir largement délibéré,

**DECIDE** à l'unanimité

- d'approuver le projet et son plan de financement prévisionnel,
- de solliciter les subventions de l'Etat (DETR et DSIL), du Département et de tout autre partenaire institutionnel pour ce type d'opération.

**PRECISE**

- que le financement de cette opération pourrait être réalisé en complément sur fonds libres et par emprunt.

**OBJET : Demande de subvention pour le programme voirie 2020**

Monsieur le Maire expose à son conseil municipal, qu'il convient de formuler chaque année une demande de subvention pour le programme de voirie annuel.

En 2020, suite à élaboration du programme par la commission voirie, serait concernée :

Nom de la portion	Montant HT en € d'après devis	Montant TTC en € d'après devis
Route du Mourle (section 1)	36 408,50	43 690,20
Route du Mourle (section 2)	30 570	36 684,00
Chemin Daguette	7 905	9 486

Le budget primitif a prévu une somme de 90 000 € TTC, sachant que l'aide du Département est plafonnée à 36 572 € HT, avec un taux de subvention de 25%.

Le conseil municipal à l'unanimité sollicite du Département des Pyrénées Atlantiques, le subventionnement de ce programme voirie 2020 et charge M. le Maire de formuler la demande de subvention correspondante.

**OBJET : Demande de subvention auprès du Département au titre des amendes de Police pour la construction d'un arrêt de bus route de Saint Hilaire**

Monsieur le Maire évoque au Conseil Municipal le projet de la construction d'un arrêt de bus, route de Saint Hilaire, au niveau du stade.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les communes peuvent prétendre bénéficier d'un soutien du Conseil Départemental au titre des amendes de Police. Il s'agit d'une redistribution des produits récoltés au titre des amendes de Police perçues sur le territoire des dites communes. Les fonds sont affectés en priorité aux opérations visant à la mise en sécurité des voies et de leurs usagers.

Le montant total de l'opération s'élève à un coût total de 6 899€ HT soit 8 278,80€ TTC.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**AUTORISE** Monsieur le Maire à formuler une demande de subvention au titre des amendes de police auprès du Conseil Départemental et à réaliser toutes les formalités nécessaires à l'instruction de ce dossier.

**OBJET : Demande de subvention auprès du Département au titre des amendes de Police pour la construction d'un arrêt de bus lotissement Petit**

Monsieur le Maire évoque au Conseil Municipal le projet de la construction d'un arrêt de bus, rue Annette, au niveau du lotissement Petit.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les communes peuvent prétendre bénéficier d'un soutien du Conseil Départemental au titre des amendes de Police. Il s'agit d'une redistribution des produits récoltés au titre des amendes de Police perçues sur le territoire des dites communes. Les fonds sont affectés en priorité aux opérations visant à la mise en sécurité des voies et de leurs usagers.

Le montant total de l'opération s'élève à un coût total de 3 635.93€ HT soit 4 363.11€ TTC.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**AUTORISE** Monsieur le Maire à formuler une demande de subvention au titre des amendes de police auprès du Conseil Départemental et à réaliser toutes les formalités nécessaires à l'instruction de ce dossier.

**OBJET : Demande d'aide publique dans le cadre du Plan de développement rural pour l'Aquitaine (PDRA 2014-2020) pour l'opération de création d'un ouvrage de franchissement sur le ruisseau « La Mousclère »**

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal d'un projet proposé par l'ONF de création d'un ouvrage de franchissement sur le ruisseau « La Mousclère ».

Le projet est situé sur le territoire communal de MONTAUT, sur la propriété indivise entre les communes de MONTAUT et de SAINT PE DE BIGORRE, relevant du Régime Forestier. Pour mémoire, les parts respectives d'indivision sont de 50% pour MONTAUT et 50% pour SAINT PE DE BIGORRE .

Le montant du projet s'élève à 44130 € HT soit 52956 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

1. approuve le projet qui lui a été présenté pour un montant de 44130 € HT soit 52956 € TTC,

2. accepte de porter la maîtrise d'ouvrage du projet,
3. sollicite l'octroi d'une aide publique d'un montant de 31519,26 € représentant 74 % du montant plafonné des travaux établi sur la base du devis estimatif ci-joint
4. s'engage à financer sur ses fonds propres ou par emprunt sa part des dépenses qui ne sera pas couverte par la subvention,
5. s'engage à inscrire au budget de la commune sa part des sommes nécessaires à l'entretien ultérieur de l'équipement créé
6. désigne l'Office National des Forêts comme maître d'œuvre
7. donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document ou acte relatif à ce projet.

**Objet : Délibération Financière du BUDGET PHOTOVOLTAIQUE SALLE POLYVALENTE**

Afin d'équilibrer le Budget Primitif 2020 pour le budget Photovoltaïque Salle Polyvalente, suite à un delta entre le compte de gestion et le solde reporté, il y a lieu d'inscrire l'opération financière suivante :

<b>INVESTISSEMENT</b>			
<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2315 (23) : Installation, matériel et outillage	-4,00	001 (001) : Excédent d'investissement repor	-4,00
	-4,00		-4,00
<b>Total Dépenses</b>	<b>-4,00</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>-4,00</b>

A l'unanimité le conseil municipal s'y déclare favorable.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt heures.

Pour Extrait délivré conforme  
Le Maire  
Alain CAPERET